

## COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

### EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/11/14  
N° 07

**DATE DE CONVOCATION :**

9 NOVEMBRE 2023

**DATE D’AFFICHAGE :**

9 NOVEMBRE 2023

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L’an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*salle Jean de la Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

**Étaient présents :** Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Viviane GROUARD, Julie HEUZARD, Laetitia ROSSI, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON.

**Étaient absents excusés :**

Sylvie HÉRON donne procuration à Viviane GROUARD  
Martine MALASSIGNÉ donne procuration à Christelle DEROYE  
Karine NEEL donne procuration à Bruno TISON  
Patrick BOULAY  
Jean-Louis CECCANTI  
Lucas JUIGNÉ

**Secrétaire de séance :** Alain GALLET

**OBJET :** Travaux de voirie au rond-point dit « de la Cidrerie »

De nombreuses remarques parviennent en Mairie concernant la difficulté pour les véhicules lourds de circuler aisément lorsqu’ils empruntent le rond-point dit « de la Cidrerie ».

En effet, lorsque les camions ou engins agricoles arrivent de la rue des Feuillantines pour emprunter la rue de Mamers, ils sont, soit obligés de faire le tour complet du rond-point, soit d’empiéter fortement sur le trottoir, ce qui engendre des dégradations et des risques importants en matière de sécurité des piétons qui circulent aux abords.

Pour remédier à ce problème, il a été demandé à la Société H.R.C. qui a réalisé le programme d’entretien de voirie 2023 de fournir un devis afin de modifier la giration dans le rond-point et ainsi faciliter la circulation des véhicules lourds.

Le devis proposé s’élève à 21 960 € HT soit 26 352 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la réalisation de ces travaux et d’autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l’entreprise H.R.C. pour un montant de 21 960 € HT soit 26 352 € TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VALIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés la réalisation de ces travaux,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise H.R.C. pour un montant de 21 960 € HT soit 26 352 € TTC.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le quatorze novembre deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,  
Maire,

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200082543-20231121-CM14112023007-DE  
en date du 21/11/2023 ; REFERENCE ACTE : CM14112023007